RÉUNION DU 23 MARS 2017

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DECOURT Dominique, Maire.

PRESENTS : M. DECOURT Dominique - M. CAILLE Roger - Mme MECHIN Chantal - M. CHOTARD Gérard - M. DARTENUC Laurent - M. LESAGE Julien - Mme JODEAU Danièle - M. DUTHEIL Daniel - Mme BARATTE Annie-Claude - Mme DEMARTINIS Chantal - M. GAUTERON Richard - M. FLAHAUT Jean-Marie - M. DESTOUCHES Jacky - Mme DUBREUIL Nicole - Mme NICOT Claudine - M. TINGAUD Pascal - Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
M. GRANDMOUGIN Martial a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique
M. BAUMGARTEN Nicolas a donné pouvoir à M. LESAGE Julien
Mme FERCHAUD Marie-Christine a donné pouvoir à Mme MÉCHIN Chantal
M. DESINDES Laurent a donné pouvoir à M. DARTENUC Laurent
Mme FRIBOURG Françoise a donné pouvoir à M.FLAHAUT Jean-Marie

ABSENTE EXCUSÉE :
Mme HASCOËT Solenn

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame JODEAU Danièle

C O N V O C A T I O N du 17 mars 2017

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE JEUDI 23 MARS 2017 A 20H30

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance précédente ;

A – AFFAIRES GÉNÉRALES - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

1 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Transfert de Compétence à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
2 – Grottes du Régulus – Boutique : Tarifs 2017.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres :

A 18 voix pour, 4 voix contre (M. FLAHAUT, Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. DESTOUCHES)

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu l'article 136-II de la loi : la communauté d'agglomération existante à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017,

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences dans les 3 mois précédent ce terme (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), à savoir au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la communauté d'agglomération,

Considérant qu'il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des normes urbanisées qui peuvent différer d'une commune à l'autre,

Considérant que des documents intercommunaux de planification viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement, d'aménagement ou d'habitat et que ces divers documents sont pris en compte dans le PLU qui doit déjà leur être compatible,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser le transfert automatique de la compétence PLU à la CARA.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Refuse le transfert automatique des compétences du PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu vers la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA).*

- *Charge le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.*

2 - GROTTES DU REGULUS - BOUTIQUE : TARIFS 2017

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal de voter les tarifs concernant les produits qui seront mis en vente dans la boutique du site des Grottes du Régulus pour l'année 2017.

- *Produits boutique :*

Boule cabine de Plage	*6.00 €*
Boule 3 Marins	*5.00 €*
Boussole	*8.00 €*
Briquet	*3.00 €*
Carrelet petit couleur	*20.00 €*
Carrelet grand couleur	*25.00 €*
Couteau bois	*13.00 €*
Crayon bois carrelet	*3.00 €*
Dés à coudre	*3.00 €*
Magnet pancarte/transat	*4.00 €*
Magnet pêche à pied	*4.00 €*
Magnet cabine de plage	*4.00 €*
Magnet voilier pirate	*4.00 €*
Magnet photo 4 vues	*3.00 €*
Magnet photo 5 vues	*3.00 €*
Magnet grottes	*3.00 €*
Magnet carrelet	*4.00 €*
Magnet mouette	*4.00 €*
Magnet 3 petits marins	*4.00 €*
Magnet 3 pirates	*4.00 €*
Monnaie de Paris	*3.00 €*
Mug bleu 3 petits pirates	*7.00 €*
Mug rouge 3 pirates	*7.00 €*
Mug grottes	*7.00 €*
Mug relief 3 petits marins	*8.00 €*
Mug 5 phares	*7.00 €*
Poncho	*4.00 €*
Porte-clés boussole	*4.00 €*
Porte-clés lumière	*4.00 €*
Porte-clés nœud marin	*5.00 €*
Porte-clés décapsuleur	*4.00 €*
Porte-clés poissons	*2.00 €*
Porte-clés bouteille sable	*4.00 €*
Porte-clés tête de mort	*2.00 €*
Règle	*3.00 €*
Set de table	*6.00 €*
Stylo multico ancre voilier roue	*4.00 €*
Stylo bille 5 assortiments	*2.00 €*
Stylo multi/pirate	*4.00 €*
Stylo multi/coquillage	*4.00 €*
Stylo dauphin	*4.00 €*
Taille crayon canon	*3.00 €*
Thermomètre ancre	*9.00 €*
Tirelire Cabine de plage	*10.00 €*
Carte postale	*0.40 €*
Dépliant cartes postales	*2.50 €*
Enveloppe pré timbrée	*2.60 €*
Lot carte postale x 5	*1.50 €*

- *Dépôts ventes :*

Livre si les grottes m'étaient comptées	*13.00 €*
Livre Gloire aux Pilotes	*20.00 €*
Calendrier Charente Maritime 2018	*9.90 €*
Puzzle à colorier Charente Maritime	*13.90 €*
Ile au trésor	*14.00 €*
Jeu des 7 familles Charente Maritime	*6.90 €*
Livre P'tits secrets des phares	*5.50 €*
Livre Stations balnéaires de Charente Maritime	*8.00 €*
Charente Maritime Cube (jeu)	*13.90 €*
Livre Caviar de la Gironde	*20.00 €*
Livre La petite histoire du phare de Cordouan	*4.95 €*
Livre Estuaire de la Gironde	*6.60 €*
Livre la Charente Maritime	*4.95 €*
Coloriage des animaux du bord de mer	*3.90 €*
Coloriage du bord de mer	*3.90 €*
Je colorie la Charente Maritime	*3.90 €*
Je découvre la Charente Maritime	*4.90 €*
Livre Je découvre les Phares	*4.90 €*
Livre Ptites Bêtes du Littoral	*5.50 €*
Livre Vue d'en haut	*6.90 €*

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité
à 19 voix pour, 2 voix contre (Mr FLAHAUT, Mme FRIBOURG) ,1 abstention (Mme NICOT)

- *Donne un avis favorable des tarifs proposés en 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.*

<u>Délibérations du Conseil Municipal du 23 mars 2017 –</u>

1 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Transfert de Compétence à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
2 – Grottes du Régulus – Boutique : Tarifs 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, **Les Conseillers,**

M. DECOURT Dominique

M. CAILLE Roger Mme MECHIN Chantal

M. CHOTARD Gérard

M. DARTENUC Laurent

M. LESAGE Julien

Mme JODEAU Danièle

M. DUTHEIL Daniel

Mme BARATTE Annie-Claude

Mme DEMARTINIS Chantal

M. GAUTERON Richard

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. DESTOUCHES Jacky

Mme DUBREUIL Nicole

Mme NICOT Claudine

M. TINGAUD Pascal

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine